

Exemples de pièces à fournir aux autorités pour se marier (en Algérie et au Maroc)



The screenshot shows the website of the Ministry of the Interior, Local Collectivities, and Territorial Planning of the People's Democratic Republic of Algeria. The page is titled "Mariage mixte" and lists the required documents for a mixed marriage. A red arrow points to the requirement for a certificate of conversion to Islam for non-Muslims (men only).

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales, et de l'Aménagement du Territoire

Vous êtes ici : / Accueil / Étrangers en Algérie

Mariage mixte

Où s'adresser ?
Quel est le dossier à fournir ?

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes selon le cas :

- La partie algérienne
- La partie étrangère non résidente
 - Trois (3) photos d'identités ;
 - Certificat de non mariage et de non remariage ;
 - Un (1) acte de naissance ;
 - Copie du passeport avec visa d'entrée en cours de validités ;
 - Certificat d'hébergement ;
 - Certificat de conversion à l'islam pour les non musulmans (Uniquement pour les hommes).



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA COOPÉRATION AFRICAINE
ET DES MAROCAINS RÉSIDANT À
L'ÉTRANGER

Enregistrement du mariage civil auprès des services consulaires

- Immatriculation consulaire de la partie marocaine si elle réside dans la circonscription consulaire;
- Extrait ou copie Intégrale de l'acte de naissance pour les deux conjoints ;
- Copie intégrale de l'acte de mariage + traduction en arabe , légalisée par les autorités locales ; (si l'acte est rédigé en une langue autre que l'arabe et le français).
- Copie des CNIE et passeports pour les deux conjoints ;
- Certificat de conversion à l'Islam pour l'époux non musulman.

BESOIN D'AIDE ?

Autorisation de mariage du juge de la famille également requise dans les cas suivants :

1. Mariage en deçà de l'âge de la capacité ;
2. Polygamie, lorsque ses conditions sont réunies en tenant compte de la législation du pays de résidence ;
3. Mariage de l'handicapé mental ;
4. Mariage des convertis à l'Islam.